

**Allocution à la Conférence ministérielle de l'Organisation
internationale de la Francophonie (l'OIF)
Paris, le 16 mars 2022**

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous rappeler tout d'abord la position officielle de la République de Serbie, expliquée plus en détail dans la déclaration interprétative distribuée au Secrétariat de l'OIF et aux États membres, relative à l'adhésion et la participation aux travaux du prétendu Kosovo dans cette organisation. Je voudrais souligner que le statut du prétendu Kosovo à l'OIF et la participation à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'aujourd'hui ne préjugent en rien de la reconnaissance de l'indépendance du prétendu Kosovo par la République de Serbie et n'affecte en rien le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la famille amie des pays francophones et, une fois de plus, de réitérer l'attachement de la Serbie aux valeurs promues par la Francophonie. Les principes universels sur lesquels repose cette organisation revêtent un intérêt particulier, notamment dans les circonstances des défis et des changements complexes auxquels nous sommes confrontés.

Excellences,

La République de Serbie exprime déplorer sincèrement le déclenchement de la crise et du conflit en Europe de l'Est, et tout comme nous sommes voués à préserver la souveraineté et l'intégrité de notre territoire, nous nous employons également pour le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. C'est un

principe des relations internationales et du droit international, dont nous réclamons le respect d'une manière continue depuis plus de 30 ans. Je vous rappelle que la première attaque contre un État souverain en Europe après la Seconde Guerre mondiale a eu lieu en 1999, par agression de 19 États contre la République fédérative de Yougoslavie d'alors, principalement contre la République de Serbie, lorsqu'une réaction adéquate des Nations Unies (et d'une grande partie de la communauté internationale) a fait défaut face à la violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Indépendamment du fait qu'elle ressent encore les conséquences de la violation flagrante des principes fondamentaux du droit international par d'autres, la Serbie, je le répète, ne renonce pas à ces principes, même aujourd'hui.

Excellences,

La pandémie de covid-19 nous a rappelé qu'«aucun pays n'est une île», soulignant encore la nécessité d'une coopération étroite et intense afin d'assurer des soins de santé égaux dans toutes les régions du monde. Dans un esprit de solidarité, la Serbie a généreusement envoyé plus d'un million de doses de vaccins à d'autres pays, tant à nos voisins qu'aux pays africains et aux pays de la région du Moyen-Orient.

Pour finir, je voudrais réitérer que la Serbie continue de travailler pour obtenir le statut de membre à part entière de l'OIF.

En juin dernier, les lignes directrices pour la coopération de la République de Serbie avec l'OIF ont été officiellement adoptées, des programmes d'études en français sont proposés dans 5 universités, et des classes bilingues dans 8 départements. Nous avons adhéré au Mémorandum régional de partenariat de coopération en éducation et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a manifesté son intérêt pour l'ouverture d'un nouveau bureau dans notre pays. Nous avons une excellente coopération avec la Représentation régionale de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale, et notre

engagement et la dynamique des activités francophones ont été reconnus par les pays de la région, et le représentant de la Serbie a été élu président de RESIFECO.

Mon pays reste fermement attaché au développement de la coopération et à l'approfondissement des liens avec les pays francophones amis, et soyez assurés que la République de Serbie continuera dans la période à venir à contribuer aux travaux dans tous ces domaines d'intérêt pour l'OIF.

Je vous remercie.